



COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 26 RABII I 1437 (7 JANVIER 2016)

*

I- Le conseil du gouvernement a examiné les projets de lois suivants :

- 1. Projet de loi n° 71-14** modifiant et complétant la loi n° 011-71 du 12 kaâda 1391 (30 décembre 1971) instituant un régime de pensions civiles.

Approuvé.

- 2. Projet de loi n° 72-14** fixant la limite d'âge des fonctionnaires et agents de l'Etat, des municipalités et des établissements publics affiliés au régime des pensions civiles.

Approuvé sous réserve de tenir compte des dispositions complémentaires adoptées par le conseil.

- 3. Projet de loi n° 95-15** modifiant et complétant la loi n° 013-71 du 12 kaâda 1391 (30 décembre 1971) instituant un régime de pensions militaires.

Approuvé sous réserve de tenir compte des dispositions complémentaires adoptées par le conseil, préalablement à sa soumission à un prochain conseil des ministres.

- 4. Projet de loi n° 96-15** modifiant et complétant le dahir portant loi n° 1-77-216 du 20 chaoual 1397 (4 octobre 1977) créant un régime collectif d'allocation de retraite.

Approuvé.

- 5. Projet de loi n° 98-15** relative au régime de l'assurance maladie obligatoire de base pour les catégories des professionnels, des travailleurs indépendants et des personnes non salariées exerçant une activité libérale.

- 6. Projet de loi n° 99-15** instituant un régime de pensions pour les catégories des professionnels, des travailleurs indépendants et des personnes non salariées exerçant une activité libérale.

Approuvés sous réserve de tenir compte des dispositions complémentaires adoptées par le conseil.

II. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nominations aux fonctions supérieures suivantes :

1. le directeur du centre régional d'investissement de la région de Tanger-Tétouan-Al-Hoceïma,
2. le directeur du centre régional d'investissement de la région de l'Orient,
3. le directeur du centre régional d'investissement de la région de Fès-Meknès,
4. la directrice du centre régional d'investissement de la région de Rabat-Salé-Kénitra,
5. le directeur du centre régional d'investissement de la région de Béni mellal-Khénifra,
6. le directeur du centre régional d'investissement de la région de Casablanca-Settat,
7. le directeur du centre régional d'investissement de la région de Drâa-Tafilalet,
8. le directeur du centre régional d'investissement de la région de Souss-Massa,
9. le directeur du centre régional d'investissement de la région de Laâyoune-Sakia El Hamra,
10. le directeur du centre régional d'investissement de la région de Dakhla-Oued Ed-Dahab.